

Brexit : les entreprises françaises peuvent maintenant signaler toute violation de l'accord UE-UK

Publié le 29 janvier 2021

L'adresse brexit.entreprises@finances.gouv.fr peut être utilisée pour signaler tout sujet dans la mise en œuvre concrète de l'accord UE-UK.

Geoffroy Roux de Bézieux avait adressé cette demande à Clément Beaune lors de l'Assemblée permanente du Medef du 19 janvier. Les entreprises disposent ainsi d'un moyen simple de signaler les éventuelles difficultés dans la mise en œuvre de cet accord.

[>> Consulter les Nouvelles de Bruxelles](#)

image not found or type unknown

